



CONSEIL RÉGIONAL

Emmanuel CAU

VICE-PRÉSIDENT

Aménagement du Territoire,
Environnement, Plan Climat

**Monsieur Pericaud,
Président de la Commission de Développement
économique et Président de la mission
d'enquête sur l'exploitation du gaz de houille**

Lille, le 27 novembre 2013,

*Nos Réf.
296/13-EC/CP/AL*

Objet : Mission d'enquête sur l'exploitation du gaz de houille

Monsieur le Président,

Suite à la réunion de lancement de la mission d'enquête sur l'exploitation du gaz de houille et en prévision des autres séances qui auront lieu dans le cadre de la mission, le groupe EELV du Conseil régional Nord-Pas de Calais souhaiterait vous interpeler sur plusieurs aspects de la mission d'enquête afin que son déroulement soit satisfaisant pour l'ensemble des groupes politiques.

En premier lieu, notre groupe souhaiterait que des comptes-rendus de séance puissent être mis à disposition des membres de la mission d'enquête plusieurs jours avant la séance suivante. A titre d'exemple, la première séance a été extrêmement dense, de nombreuses questions ont été posées aux intervenants (sur l'impact économique de l'exploitation, sur les problèmes de ressource et de qualité des eaux au cours de l'exploitation, etc.). Des réponses ont été apportées par les intervenants, souvent dans des temps très courts, et nous aurions souhaité repérer les sujets qui méritent encore des approfondissements. Pour ce faire, il nous apparaît extrêmement important de disposer des comptes-rendus pour pouvoir identifier en début de séance des points d'éclaircissement.

En second lieu, notre groupe a regretté que, lors de la séance de lancement de la mission, il ne soit pas évoqué l'ensemble du cadre réglementaire régional dans lequel s'inscrit la mission d'enquête. Notre région s'est dotée d'un Schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE), conformément à la loi dite Grenelle II du 12 juillet 2010, dans le but de lutter contre le changement climatique. Le SRCAE a été arrêté par le Préfet de la région il y a un peu plus d'un an, le 20 novembre 2012, après une large consultation ayant regroupé 33 collectivités, 12 associations, 20 acteurs du secteur privé et 12 avis des services techniques et administrations. Ce SRCAE comporte une forme d'opposabilité, par sa prise en compte dans les documents d'urbanisme. Avec le SRADDT, le SRCAE constitue un véritable « Droit régional » en définissant un cadre stratégique, de référence, engageant pour notre région, pour la production et la consommation d'énergies. Il nous semble donc plus que nécessaire que les principales orientations du SRCAE soient rappelées lors de la prochaine séance de la commission d'enquête. Pouvez-vous réserver un temps court pour cela ?

Dans un troisième temps, nous souhaiterions vous faire part d'une crainte concernant la séance du 28 novembre 2013, où il est question d'auditer les deux compagnies gazières Gazonor et European Gas Limited (EGL). Notre groupe voudrait attirer votre attention, comme il l'a fait lors de la première séance, sur le fait que les deux compagnies qui sont auditées ont des intérêts directs dans l'exploitation des gaz de houille sur le territoire français. En effet, ce sont des compagnies qui bénéficient déjà de permis d'exploration. Gazonor dispose de deux permis d'exploration dans la zone du bassin minier du Nord-Pas de Calais (le « Permis Valenciennois » accordé en 2009 et le « Permis Sud Midi » accordé en 2010). EGL dispose de nombreux permis d'exploration en Lorraine, en Franche-Comté et en Provence Alpes Côte d'Azur. En Nord-Pas de Calais, EGL partage un projet d'exploration de gaz de couche avec Gazonor sur les zones « dites Poissonnières » et « Désirée ». De toute évidence, ces compagnies ont une réelle expertise sur les sujets d'exploration mais elles ont aussi des intérêts directs dans l'exploitation des sites qu'elles explorent. Elles ont aussi un fort niveau d'interdépendance, à cause des sites qu'elles explorent en commun et des prises de capital qui sont intervenues en 2007 (rachat de Gazonor par EGL). Pour toutes ces raisons, notre groupe souhaiterait que d'autres acteurs économiques ainsi que des économistes puissent faire part de leur retour d'expérience à la mission d'enquête.

Enfin, s'agissant des séances d'audition, nous souhaiterions que soient entendus un certain nombre d'experts nationaux que nous avons identifiés. Il s'agit de:

- Thomas Porcher, Economiste, docteur en économie à l'université Paris I Panthéon - Sorbonne, spécialisé dans l'économie des matières premières ;
- Jacques Thibieroz, Géologue, maître de conférence à l'Université Pierre et Marie Curie ;
- Séverin Pistre, Hydrogéologue, à l'Université de Montpellier II.

Cette liste n'est pas exhaustive et nous nous réservons le droit de proposer de nouvelles personnalités à auditer au fur et à mesure des sujets qui seront abordés dans le cadre de la mission d'enquête. Les personnes que nous avons sélectionnées apportent une réelle plus-value dans les domaines de l'économie et de la géologie. Ces personnalités ont également le mérite d'être des personnalités indépendantes, des universitaires reconnus et issus de laboratoires de recherche situés dans des universités hors de la région Nord-Pas de Calais.

Notre groupe vous remercie de prendre en considération ces remarques pour le déroulement futur de la mission d'enquête et se tient à votre disposition pour approfondir chacun de ces sujets.

Veillez recevoir mes très sincères salutations,

Emmanuel CAU



Copie à André Flajolet, Vice-président de la mission d'enquête sur l'exploitation du gaz de houille